



Madame, Monsieur,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas... Depuis la sécheresse historique que nous avons connue en 2022, la pluviométrie, abondante, a largement permis de reconstituer les stocks. L'ensemble des retenues, peu sollicitées au cours de la campagne 2023, ont ainsi finalisé les remplissages dès la fin de l'année.

La pluviométrie du printemps 2024 a également été régulière et excédentaire. Quelques semis ont pu être réalisés début avril mais la plupart ont été réalisés tardivement lors de périodes climatiques et pédoclimatiques favorables très courtes. Les cultures ont désormais besoin de chaleur pour rattraper le retard végétatif.

Ce début d'année a été marqué par la signature de la nouvelle délégation de service public par l'Institution Adour qui confie la gestion des ouvrages et de la réalimentation à Rives & Eaux (anciennement CACG) pour 10 ans. Les tarifs des contrats continuent leur hausse et reposent en totalité sur les irrigants. Nous avons œuvré sur ce dossier tout ce début d'année et avons pressé l'Institution Adour et le Conseil Départemental de trouver rapidement de nouveaux contributeurs pour que la partie liée au soutien d'étiage (environ un quart du coût) soit prise en charge par les pouvoirs publics.

Nous vous informons également que la Région Nouvelle-Aquitaine vient de publier deux appels à projets pour le financement de projets de modernisation de stations et de réseaux collectifs (ASA, ASL) et le financement de projets de développement collectifs ou individuels pour notamment permettre la création de nouvelles retenues de stockage. La Région Nouvelle-Aquitaine publiera de nouveaux appels à projets annuellement jusqu'en 2027. Pour participer, il est primordial de pouvoir mener les études de vos projets en amont. Nous vous invitons à nous contacter pour anticiper et

En 2023, le cadre national et régional des règles définissant les mesures de limitation des usages de l'eau en cas de sécheresse a évolué (seuils de gestion, modalités de restrictions...) pour plus de cadrage et de lisibilité sur l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des usagers. Sur notre département, cela a débouché, en concertation avec la profession agricole, sur un arrêté cadre de gestion de la crise en période d'étiage couvrant l'ensemble des bassins Hors ZRE (Gaves et Côtiers Basques). Cet arrêté, mis en place pour la prochaine campagne, donne un cadre de gestion aussi bien pour le grand public (remplissage des piscines, lavage des voitures...) que pour les prélèvements agricoles.

Pour cette campagne d'irrigation, le dernier groupement d'achat d'électricité réalisé par le Groupement des Irrigants a permis de diviser par deux le coût de l'énergie par rapport à la campagne 2023.

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques s'engage dans la poursuite du programme d'appui à l'irrigation sur le département dans le cadre du programme inter-régional OGAYA, bénéficiant d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Comme chaque année, le fond et les modalités ne changent pas : vous recevrez par mail chaque semaine le bulletin d'avertissement (disponible également sur le site internet de la Chambre d'Agriculture). Avec une base de plus de 30 parcelles de référence, il vous apportera toutes les informations territorialisées nécessaires, toujours en partenariat avec les opérateurs agricoles locaux : Euralis, LurBerri, Seretram, SOLEAL, Tabac Garonne Adour. Nos équipes techniques restent à votre disposition pour vous accompagner dans le pilotage optimal de vos irrigations et dans vos éventuels projets (création de retenue, modernisation...).

Enfin, nous resterons mobilisés pour représenter efficacement les irrigants dans les différents comités et instances de gestion de l'eau pendant et en amont de la campagne d'irrigation.

En vous souhaitant une bonne campagne d'irrigation 2024.

échanger avec vous des modalités de mise en œuvre.

L'action « bulletin d'avertissement » est co-financée par :









Guy ESTRADE

Responsable Eau & Energie à la Chambre d'Agriculture 64